

Affaire suivie par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux vingt trois

Le vendredi 17 mars

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 17 mars 2023

Ecole élémentaire Joffre
16 avenue du Maréchal Joffre
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Mouhamet TOURE

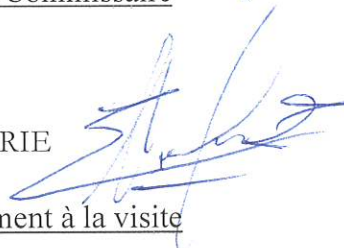


Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Laurent FOUCHERES



Représentant Madame la Commissaire
Excusé

Services Techniques
Monsieur Franck MARJERIE



Assistaient également à la visite

Directeur de l'établissement
Madame Sofia BOUHERRAFA

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 17 mars 2023

Ecole élémentaire Joffre
16 avenue du Maréchal Joffre
93360 NEUILLY-PLAISANCE

DESCRIPTIF

Le groupe scolaire se compose de :

- Un bâtiment central R+3 comportant :
 - Au sous sol la chaufferie et des caves privatives
 - Au rez de chaussée une salle de classe, une salle des maitres, une réserve
 - Aux étages des logements privatifs
- Deux ailes A et B en R+1 comportant chacune :
 - Au rez de chaussée deux salles de classes
 - Au 1^{er} étage deux salles de classes

Le bureau de la Directrice se situe au rez de chaussée de l'aile A.

Le bâtiment est desservi par 2 cages d'escalier.

Chaque aile est desservie par un unique escalier.

Les salles de classes du 1^{er} étage disposent chacune d'un escalier de secours extérieur.

- Un bâtiment à usage de réfectoires (deux) avec office de réchauffage.
- Un bâtiment de type modulaire à usage de bibliothèque.

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- chauffage assuré par une chaufferie fioul (supérieure à 70 kw) installée en sous-sol et une cuve extérieure de 12 000 L.
- équipement d'alarme de type 2b disposant d'une unique zone d'alarme pour l'ensemble de l'établissement
- éclairage de sécurité par blocs autonomes

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Effectif déclaré :

- Public 234
- Personnel 20

EFFECTIF TOTAL : 254

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 4^{ème} catégorie**

Assujetti à la réglementation de l'arrêté du 23 mars 1965

Au cours de la réunion préalable, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 22 février 2023 et du 15 février 2023 avec la levée partielle des observations effectuée par la société LUMAGE en date du 15 mars 2023
- rapport de vérification périodique des installations de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air, eau chaude sanitaire établi par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 15 février 2023 avec observations
- rapports de vérifications périodiques des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 8 mars 2023 avec observations
- rapports de vérification des moyens de secours établis par la société IPS en date du 31 août 2022
- rapport de maintenance de la chaudière établi par la société DALKIA en date du 28 octobre 2022
- compte-rendu exercice d'évacuation en date du 14 octobre 2022
- registre de sécurité

Au cours de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique normale de l'équipement d'alarme :

- déclenchement de l'alarme par action sur un déclencheur manuel situé dans le hall de l'aile A entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme dans l'ensemble de l'établissement y compris le réfectoire et la bibliothèque
- action sur l'arrêt d'urgence électrique de l'office de réchauffage entraînant la coupure des appareils de réchauffage et le maintien en fonctionnement de la hotte

En situation de coupure générale électrique :

- fonctionnement de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement y compris réfectoire et bibliothèque
- essai du téléphone filaire
- vérification de l'ouverture complète des issues de secours

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 17 mars 2023

Ecole élémentaire Joffre
16 avenue du Maréchal Joffre
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

UF TH/
Q10

A l'issue de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

PRESCRIPTIONS

- 1/ mettre en place deux BAES au niveau des issues de secours de la salle des maîtres
- 2/ mettre à jour les plans d'évacuation et déposer les anciens
- 3/ assurer le bon entretien des escaliers de secours (maintenance et démoussage)
- 4/ identifier la porte d'accès du local chaufferie
- 5/ refixer et tester le boîtier de la vanne police
- 6/ isoler l'Office de réchauffage conformément à GC13 par rapport au réfectoire
- 7/ limiter la décoration dans les circulations et les classes
- 8/ assurer la vacuité des issues de secours en retirant une partie des raques à vélos (salle 9)
- 9/ retirer tout dispositif s'opposant à la fermeture des portes équipées de ferme-porte (Office de réchauffage)
- 10/ mettre à disposition la clé de l'issue de secours de la cage d'escalier B à l'ensemble du personnel
- 11/ mettre à disposition du chef d'établissement la clé de tous les locaux y compris ceux du sous sol et notamment celle de la chaufferie
- 12/ terminer la levée des observations des rapports précités et annexer les justificatifs au registre de sécurité
- 13/ assurer la formation des personnels à l'utilisation des moyens de secours
- 14/ tenir à jour un registre unique de sécurité

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 17 mars 2023

Ecole élémentaire Joffre
16 avenue du Maréchal Joffre
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)